

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et de la culture

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison,
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et de la culture

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 9 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, de l'animation, de l'animation et de la culture,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services pour effet à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Dans la filière administrative de :

- supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer 1 poste d'attaché à temps complet,
- créer 1 poste de rédacteur à temps complet,
- créer 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Dans la filière technique de :

- supprimer 2 postes d'adjoint technique à temps complet,
- supprimer 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Dans la filière médico-sociale de :

- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dans la filière animation de :

- créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Dans la filière culturelle de :

- supprimer 2 postes d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- supprimer 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- créer 1 poste d'assistant de conservation à temps complet.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Article 2 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services pour effet à compter du 1^{er} mars 2020 :

Dans la filière technique de :

- créer 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Dans la filière médico-sociale de :

- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.

ADOpte les tableaux des effectifs au 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} mars 2020, tels que présentés en annexe 1 de la présente délibération.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3.3 de la loi n°84-53 pour les postes cités en annexe 2.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe L..." with a flourish at the end. A small blue arrow points to the signature.

Lucretius 